

Zeitschrift:	Bulletin de la SHAG : revue annuelle de la Société d'histoire et d'archéologie de Genève
Herausgeber:	Société d'histoire et d'archéologie de Genève
Band:	13 (1964-1967)
Heft:	3
Rubrik:	Communications présentées à la Société en 1966

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 30.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Communications

présentées à la Société en 1966

1387. — *Séance du 13 janvier.*

Fouilles gréco-suisse à Erétrie, par M^{lle} Christiane DUNANT.

Collaborant avec le service hellénique compétent, une mission suisse s'est vu attribuer les travaux que nécessitait encore le site, déjà exploré au siècle dernier, d'Erétrie en Eubée. Cette ville, qui avait connu sa plus grande prospérité du VIII^e au VI^e siècle avant J.-C., puis progressivement déchue de son rang, avait fini par disparaître complètement à la fin de l'Antiquité, après quelques siècles d'occupation romaine. Les fouilles gréco-suisses de 1964 et 1965, malgré la modestie de leurs ambitions, n'ont pas laissé de mettre au jour des objets d'un intérêt inattendu, au premier rang desquels on placera sans nul doute une série de tombes à incinération datées de 750 à 700 avant J.-C. Ces tombes contenaient les restes de guerriers, ainsi qu'en témoignent les armes, volontairement brisées, qu'on y avait déposées. Ces sépultures attestent, semble-t-il, la survivance, pour des personnages importants, des rites homériques ; selon une des hypothèses avancées, il s'agirait d'un monument consacré à des héros fondateurs de la cité, et à leur culte ensuite perpétué.

Nouveaux aspects de la Genève romaine (découvertes de 1960 à 1965), par M. Marc-R. SAUTER, archéologue cantonal.

Bien que les méthodes actuelles de travail sur les chantiers de construction ne permettent plus qu'exceptionnellement des fouilles de caractère scientifique, on a tout de même pu faire, au cours des années 1960 à 1965, quelques découvertes intéressantes. Lors de la démolition de l'immeuble nos 5-7 de la rue Etienne-Dumont, on a eu la surprise de découvrir une importante et profonde « décharge publique » de l'époque romaine, riche en débris de céramique, voire de fresques. Des amphores presques intactes ont été exhumées du point le plus bas de ce ravin. A proximité a été identifié l'important aqueduc qui était destiné sans doute à conduire au Bourg-de-Four les eaux collectées près de la rue Bellot et provenant soit du pied des Voirons, soit d'une source vers l'actuelle Promenade du Pin.

A l'angle de la rue Calvin et de la rue du Puits-Saint-Pierre ont été retrouvés aussi quelques vestiges romains, au-dessus d'une couche gauloise plus importante.

Les trouvailles faites dans la région de la place Grenus, en revanche, sont très importantes pour notre connaissance de la Genève des premiers siècles de notre ère. Les fouilles y ont révélé des constructions fort diverses de cette époque, et une cave contenait encore une série d'amphores provenant en partie d'Espagne. C'est dans les ruines de cet édifice qu'au moment de l'invasion des Alémanes sans doute, furent enterrés côté à côté six adultes, dont certains, en tout cas, périrent de mort violente si l'on en juge par l'état des crânes portant encore la trace irréfutable d'une arme lourde et tranchante.

Enfin, la découverte de la villa à mosaïque de Cara (Presinge) a permis de compléter l'inventaire des nombreuses résidences romaines de la région, et, du même coup, nos notions quant aux conditions du peuplement et de la vie sociale dans la contrée à cette époque.

Publié dans *Genava*, n.s., t. XI (1963), p. 51-79 (rue Etienne-Dumont ; en collaboration avec M. Alain Gallay) ; n.s., t. XIII (1965), p. 5-17 (place Grenus ; rue du Puits-Saint-Pierre) et 19-47 (villa romaine de Cara ; en collaboration avec M^{me} Chr. Dunant).

1388. — Séance du 27 janvier (assemblée générale).

Rapports du président (M. Alain DUFOUR), du trésorier (M. Alain PATRY) et du vérificateur des comptes (M. Noël GENEQUAND).

Le progrès de la pensée scientifique ou rationnelle et l'évolution de la conscience religieuse dans la Grèce antique, par M. Jean RUDHARDT.

L'enseignement traditionnel a longtemps voulu que, dans le monde antique, la croyance mythique se fût effacée peu à peu devant la pensée rationnelle, au fur et à mesure des progrès de la science. Pourtant des constatations récentes, faites par exemple en ethnologie, conduisent à donner une nouvelle interprétation de faits connus : il n'y a pas eu antériorité du mythe sur la rationalité ; mythe et raison se montrent, dès que nous pouvons en saisir les expressions, contemporains, mais la conscience que l'on a de leurs rapports évolue.

Pour prendre le cas de la Grèce, on observe que la découverte des lois logiques, bien qu'elle ait un instant troublé la conscience religieuse, n'a pas affaibli la pensée mythique, qui, tant chez les philosophes que chez les poètes, dans les cercles religieux traditionnels aussi bien que dans les milieux orphiques et hermétiques, s'est exprimée jusqu'aux Ve et VI^e siècles de notre ère, et a donc coïncidé pendant près d'un millénaire avec la pensée rationnelle ; ce n'est pas celle-ci qui a tué le mythe, c'est le triomphe du christianisme.

On sait comment une même réflexion logique a fait avancer parallèlement les sciences : tandis que des Pythagoriciens découvraient, dès le Ve siècle avant J.-C., les nombres irrationnels, que le IV^e siècle pressentait le calcul infinitésimal, et que le III^e siècle voyait éclore la synthèse euclidienne, l'observation des phénomènes célestes, coordonnés par des méthodes de calcul sans cesse perfectionnées, conduisait à l'élaboration de théories rendant compte du mouvement apparent des astres : après que l'on eut découvert que la terre tourne sur son axe, Aristarque proposa, au III^e siècle, un système héliocentrique, et Hipparque formula la théorie que reprendra Ptolémée et qui survivra jusqu'à Copernic.

En même temps, la raison, s'exerçant à ces démonstrations, découvrait ses propres lois ; Aristote fonda la logique, posant les règles qui font la valeur d'un raisonnement indépendamment de son contenu.

Or, l'essentiel de cette évolution, qui bouleversait la notion que les Grecs s'étaient faite du monde, s'accomplit en un siècle, c'est-à-dire en trois générations. (L'accélération de l'histoire n'est pas une caractéristique de notre temps.) Quoi qu'il en soit, passer en cent ans d'un monde où le soleil est un dieu à un monde où il n'est plus qu'un objet constitue un saut fort brusque qui explique un certain désarroi initial. Si cela a conduit d'aucuns à critiquer âprement, surtout au début du Ve siècle, les conceptions mythiques ou religieuses traditionnelles comme contraires à la raison, d'autres, persuadés malgré tout de la valeur des mythes, s'efforcèrent d'en dégager le sens et de mettre en lumière leur manière propre de signifier. Sous l'apparence des mythes, ils discernent leur signification cachée et véritable : dès lors, le mythe signifie autre chose que ce qu'il représente et, par conséquent, il peut revêtir des formes différentes, mais synonymes. Cette exégèse n'abolit pas la divinité, mais la découvre derrière le phénomène visible. Si le peuple athénien, respectueux de ses mythes traditionnels et les croyant menacés par la pensée rationnelle, ne comprit pas d'abord les philosophes au point de les faire condamner pour impiété, comme Protagoras et Socrate, il apprit peu à peu à ne plus s'inquiéter du langage nouveau, non point par un affaiblissement de son sentiment religieux, que remarquera encore saint Paul, mais parce qu'il avait pris conscience de la distance qui sépare l'image de l'homme de la réalité divine, et du fait que le divin échappe à toutes les représentations que l'homme peut s'en faire ; les mythes sont un langage distinct du langage discursif : leurs images ont pour fonction d'orienter l'esprit vers une réalité qu'il ne peut ni concevoir ni se représenter. Désormais les statues des dieux ne sont que des instruments grâce auxquels l'esprit de l'homme peut se porter vers la divinité. Le phénomène n'est pas la réalité divine, il la signifie.

Le conflit, dès lors, est apaisé : le sentiment religieux fait mieux que de s'opposer à la pensée rationnelle, il s'en fortifie.

Si les historiens s'y sont parfois trompés, cela tient à deux choses. Ils n'ont pas suffisamment remarqué que la nature des attaques portées contre la mythologie change entre le Ve et le IV^e siècle : alors que les premières mettent en cause, avec l'anthropomorphisme, le fait mythique comme tel, les secondes visent des légendes particulières, qu'elles critiquent au nom de la vérité mythique elle-même. Ils ont en outre relié trop rapidement peut-être les troubles de la conscience religieuse au III^e siècle à ceux du Ve, alors qu'ils ont une cause différente : la dislocation des cadres sociaux dont la religion de la cité était solidaire.

On voit que c'est, en fin de compte, par un affinement de la pensée religieuse au IV^e siècle que s'est résorbée l'opposition initiale, du moins apparente, avec la raison.

1389. — Séance du 10 février.

L'œuvre de Beccaria dans l'Europe de son temps, par M. Franco VENTURI, professeur à l'Université de Turin et professeur invité à la Faculté des lettres de Genève.

Selon une expression courante, les Italiens sont souvent appelés « fils de Machiavel ». M. Venturi propose de voir en eux, avec autant de justice, les « fils de Beccaria ». Car si les idées de ce philosophe ont rencontré en peu de temps et dans toute l'Europe une immense faveur, au point de constituer aujourd'hui encore un lieu commun de la civilisation, c'est en Italie que cela a commencé ; à telle enseigne que la Toscane, la première dans toute l'Europe, a aboli officiellement la peine de mort dès 1786.

C'est âgé de 25 ans à peine que Beccaria écrivit son fameux traité *Des délits et des peines*, paru à Livourne en 1764, atteignant ainsi d'un seul coup à la célébrité. Ce marquis, il est vrai, avait appris de bonne heure quelle était la condition du commun : le frère de son ami et mentor Pietro Verri, Alessandro, qui était à Milan l'« avocat des pauvres », lui avait fait part de son expérience.

On a prétendu que Beccaria ne s'était fait que le prête-nom de certains encyclopédistes. Il n'en est pourtant rien. Sans doute, le jeune réformateur avouera-t-il l'influence reçue des *Lettres persanes* et de l'*Encyclopédie*, et passera-t-il sous silence celle, beaucoup plus décisive, qu'avait exercée sur lui le *Contrat social*. Les contemporains ne s'y sont pourtant pas trompés, au point qu'un moine aussi perspicace qu'hostile l'appellera le « Rousseau de l'Italie » ; c'est du reste le même qui inventa tout exprès pour Beccaria l'épithète de « socialiste » (c'est-à-dire de sociologue, en langage moderne).

Comme Rousseau, Beccaria a refusé la société mondaine, et cela jusqu'à un point presque pathologique. Mais il était cependant

moins combattif et peu disposé à devenir le martyr de ses idées qu'il a laissées, une fois lancées, faire leur chemin toutes seules. Son livre avait, en effet, été mis à l'index tandis qu'il en préparait la quatrième édition, et c'est pourquoi celle-ci resta, comme les précédentes, sans portrait ni nom d'auteur. Après un bref séjour à Paris, où son esprit positif lui fit juger plus brillants que pratiques les philosophes en vogue, il préféra retourner vivre à Milan où il demeura jusqu'à sa mort en 1794 l'objet de la considération officielle et où il vit naître son petit-fils, Alexandre Manzoni.

Traiter du problème de la peine de mort et de la torture, c'est poser celui de la responsabilité de la société, ce dont Beccaria était conscient. Que doit-on faire des criminels dès l'instant où ils ne doivent plus subir la peine capitale ? Beccaria les vouait aux travaux forcés. Mais à cette époque, l'existence normale des indigents en était peu différente, et il apparaissait dès lors que la société devait commencer par ne pas vouer les pauvres à une telle condition. Ainsi était mise en question, par ce noble, l'organisation sociale.

Il n'est pas exagéré de dire qu'en quelques décennies, le traité de Beccaria, étudié avec enthousiasme et traduit dans toutes les langues européennes, a transformé le droit pénal de toutes les nations occidentales. Non seulement les législations italiennes s'en sont inspirées, mais encore celles de la France (la torture, sinon la peine de mort, y est abolie en 1788), de l'Angleterre, de l'Espagne même, pendant quelque temps. En Autriche, le « despotisme éclairé » de Marie-Thérèse, puis de Joseph II, impose cette révolution.

C'est par une traduction de Hommel, le maître de Goethe, que les idées de Beccaria se répandent en Allemagne, puis en Russie, où peu s'en fallut que Catherine II n'obligeât l'Italien à la rejoindre à Saint-Pétersbourg pour y refaire les lois du pays. Quant à la Suède, c'est en 1772 déjà que Gustave III abolit dans tous ses Etats l'usage de la question. En Suisse, bien entendu, cette influence s'est fait sentir également ; il vaudrait la peine qu'un historien d'ici étudier comment, avec le compartimentage extrême du pays, l'adoption des nouveaux principes s'y fit.

1390. — Séance du 24 février.

Un capitaine poète d'Engadine, Jean Travers (1483-1563), par M. Gabriel MUTZENBERG.

Né à Zuoz, Jean Travers en était parti orphelin, à l'âge de huit ans, et bien qu'il existe trace de son passage à Saint-Gall, à Zurich et en Transylvanie, nul ne sait ce que furent ses années de formation. Dans sa patrie, on le crut mort et ses biens furent partagés. Mais un beau jour il revint, lettré, savant et riche d'expérience. Son

patrimoine lui ayant été rendu, il ne tarda pas à devenir un personnage important. Ayant pris part à la conquête de la Valteline en 1512, à la campagne de Marignan, il fut nommé peu après Capitaine général de la Valteline ; dans toutes ses charges (il fut élu treize fois landamann), il s'imposa par la droiture de son caractère. Il dut à ses fonctions d'être mêlé aux événements européens. En 1525, en effet, tandis que François I^e assiège Pavie, Jean-Jacques de Médicis s'empare de Chiavenna. Travers rejoint en hâte son poste à Sondrio et y appelle à la rescoufle tous les Grisons. Or, 6000 d'entre eux sont à Pavie. Le roi, dont il quitte le camp, subit la défaite que l'on sait, ce qui expose les Grisons au reproche de déloyauté. Au cours des négociations entamées par Médicis et alors que Travers s'en revient d'une vaine ambassade à Milan, il est attaqué, par traîtrise, sur le lac de Côme et emmené enchaîné dans une forteresse. Obligé de réunir une rançon de 11 000 florins, il est l'objet dans sa patrie de vives critiques ; c'est pourquoi, aussitôt libéré, il entreprend de se justifier aux yeux de ses concitoyens. Afin d'être compris de tous, c'est en ladin qu'il écrit le récit de ce qui lui est arrivé, sous forme d'un poème épique, qui est le premier monument de cette langue. Ce récit, recopié, lu dans les assemblées, répété et raconté dans toute la vallée, n'a cependant pas été imprimé. On n'en possède même pas le manuscrit original, puisque le plus ancien ne date que de 1639 et ne sera publié qu'en 1934, avec les variantes fournies par cinq autres copies.

Capitaine, diplomate, puis poète, Travers devait encore se faire réformateur. Ayant eu, en sa qualité de landamann, à présider des disputes religieuses, il avait écouté avec objectivité les arguments des deux parties et correspondu avec Bullinger. Comme beaucoup de catholiques, il avait espéré qu'un concile réformerait l'Eglise de l'intérieur. C'est seulement en 1554 que la Réforme est adoptée en Engadine. Travers, admis plus tard parmi les pasteurs, n'en persistera pas moins à défendre les droits temporels de l'évêque de Coire et manifestera jusqu'à la fin le désir que la chrétienté ne soit pas divisée.

Publié dans *Œcuménisme, alchimie et poésie: Travers-Paracelse-Calvin* (Genève, Labor et Fides, 1966).

La négociation de l'Edit du 11 mars 1768, d'après le journal de Jean-André Deluc, par M. André GÜR.

Parmi les écrits de toute nature que firent proliférer les luttes politiques à Genève durant le XVIII^e siècle, un document mérite une mention particulière : racontant de façon remarquablement détaillée les événements qui conduisirent à la Médiation de 1768, il avait été publié dès 1781, mais anonymement. Une correspondance inédite vient de permettre d'identifier son auteur qui n'est autre

que Jean-André Deluc, l'un des vingt-quatre commissaires des Représentants, dont le rôle de premier plan confère au témoignage une importance toute spéciale. On se rappelle qu'après la condamnation de Rousseau, leurs protestations étant demeurées sans effet, les « Représentants » avaient fini par faire usage d'un des droits que leur reconnaissait l'Acte de Médiation de 1738, en refusant de réélire le Procureur général, le Lieutenant de justice, et même, les quatre Syndics, de sorte que la constitution de l'Etat s'en trouva paralysée. Sur quoi, le gouvernement fit appel de nouveau aux trois médiateurs de 1738, France, Berne et Zurich. Les délégués médiateurs arrivèrent à Genève en 1766, prévenus contre les Représentants ; forts de leur bon droit, ceux-ci rejetèrent toute médiation imposée, mais ne repoussèrent pas, en revanche, une conciliation dont ces ambassadeurs seraient les arbitres. Un premier projet ayant été, toutefois, désavoué par le Conseil Général, Choiseul crut bon de recourir à la manière forte et prit des mesures de blocus économique contre Genève, exigeant en outre la punition des vingt-quatre commissaires. Mais les partisans du gouvernement, que ces mesures n'atteignaient pas moins, s'inquiétèrent du procédé, et le Conseil intervint auprès de Choiseul pour l'y faire renoncer. Il se rendit bientôt compte qu'il ne pouvait plus se dérober à un accommodement, et qu'il le lui faudrait négocier. Le parti des Négatifs était d'ailleurs divisé ; la crise étant parvenue à son point extrême, le 5 mars 1768, et alors que l'on pouvait craindre même un coup d'état, le conflit se résolut par la capitulation du Conseil qu'avait préparée l'intervention de la Vénérable Compagnie des pasteurs.

A la lumière des documents nouvellement découverts, on s'aperçoit que, de leur côté, les Représentants n'étaient pas unanimes non plus, les uns souhaitant obtenir pour le Conseil Général l'élection de la totalité du Conseil des Deux-Cents, ou l'élection de la moitié des Petit et Grand Conseils, tandis que les autres ne voulaient pas changer le mode d'élection des Conseils, mais cherchaient à brider leur pouvoir.

La plupart des chefs des Représentants de 1768 retrouveront un rôle lors des événements de 1781-1782, que l'on ne peut comprendre qu'à la lumière de ce qui s'est passé quatorze ans plus tôt.

Paru dans la *Revue suisse d'histoire*, t. XVII (1967), p. 166-217.

1391. — Séance du 10 mars.

Laurent de Normandie, libraire genevois. Problèmes d'édition et de finances au XVI^{me} siècle, par M. Hans-Joachim BREMME.

Né à Noyon vers 1516, et lié dès son adolescence avec Jean Calvin avec lequel il étudia à Orléans, Laurent de Normandie ne professa

cependant la foi réformée qu'à partir de 1548. Il se réfugia à Genève peu de temps après et acquit la bourgeoisie, tandis qu'en France, il était brûlé en effigie et que ses biens étaient confisqués. Malgré cela, il put fonder à Genève une entreprise de librairie et d'édition qui ne tarda pas à devenir florissante, ainsi que le démontrent sa correspondance et ses comptes, conservés aux Archives d'Etat, et qui permettent de saisir sa manière de travailler et de commerçer. On le voit, par exemple, chargé d'imprimer pour le compte d'un libraire lyonnais une nouvelle édition du *Corpus Juris Civilis*. L'ouvrage, qui doit comprendre 5448 pages, sera tiré à 1500 exemplaires, et l'édition totale est devisée à 12 000 livres, somme considérable pour l'époque. Laurent de Normandie s'est, en conséquence, assuré des partenaires. Il lui faut, en outre, le délai étant très bref, partager le travail entre plusieurs imprimeurs, de sorte qu'une bonne partie des ouvriers typographes de Genève travailleront plusieurs mois à cet ouvrage, censé réalisé à Lyon. Pour le *Thesaurus Linguae Graecae*, autre exemple, on trouve, de nouveau, associés deux partenaires. Le devis, cette fois, s'élève à 10 330 livres, mettant à 7 livres 7 sous tournois chacun des 1400 exemplaires. Si de telles opérations ont été financièrement possibles, c'est parce qu'à cette époque, le crédit commençait à s'organiser à Genève. Laurent de Normandie a contracté des emprunts auprès de banquiers privés, en relation eux-mêmes avec ceux de Lyon, qui devaient probablement fournir l'argent. Ayant ainsi fait travailler les ouvriers genevois avec des capitaux français, il avait en outre organisé judicieusement ses exportations, utilisant même des colporteurs pour écouler les produits de sa propre édition. Sa succession, ouverte à Genève en 1569, laissera dans la ville un héritage considérable, dont un stock de 35 000 volumes et une fortune d'un montant très élevé, en particulier des créances pour un total de 30 000 livres.

Buonarroti et ses sociétés secrètes à Genève: un nouveau document, par M. Marc VUILLEUMIER.

La vie de Buonarroti était déjà bien connue et l'on savait depuis longtemps que ce révolutionnaire disciple de Babeuf (à moins que ce ne fût l'inverse) avait fait à Genève un premier séjour de 1806 à 1813, et que, revenu en 1814, il avait alors été admis avec peine par le gouvernement restauré. Même les loges maçonniques qu'il fréquentait le tenaient en suspicion, et non sans raison, comme on le sait maintenant. La vie très retirée qu'il menait alors fait qu'il est assez difficile de suivre son activité politique durant les dix années de ce second séjour. Sur ce point cependant, deux documents récemment exhumés apportent quelque lumière. Buonarroti était animateur d'une société secrète dite des « Sublimes Maîtres Parfaits » qui, par son caractère initiatique, s'apparentait à celle

des Illuminés de Bavière. De ses adeptes, seuls ceux du plus haut grade connaissaient ses fins dernières, qui étaient la suppression de la propriété privée et la collectivisation des biens, ce qui était déjà le programme du babouvisme. Les nouveaux prosélytes devaient être approchés sous le masque de la maçonnerie ainsi que le précise un fragment de texte de la main même de Buonarroti. Le second document est un diplôme démontrant que James Fazy a adhéré en janvier 1822 à la Loge des Amis Sincères : on a quelque raison de soupçonner cette adhésion de camoufler son affiliation, en réalité, à la société des « Sublimes Maîtres Parfaits ». Fazy aurait alors servi de trait d'union entre celle-ci et la Charbonnerie française à laquelle il appartenait. Il est certain, en tout cas, qu'après la décision d'expulser Buonarroti en 1823, c'est dans la propriété des Fazy à Russin que sera découvert, caché, le fameux révolutionnaire pisan ; c'est, en outre, dans des papiers provenant de la même famille Fazy, qu'ont été trouvés ces documents jusqu'ici inédits.

A paraître dans les *Annales historiques de la Révolution française*.

1392. — Séance du 24 mars.

Les étapes de la création de Carouge, par M. André CORBOZ.

Il s'agira, bien entendu, de la création urbanistique de cette ville. Bien que, dès l'antiquité, il ait existé sur son emplacement une agglomération de plus ou moins d'étendue, c'est dans le dernier tiers du XVIII^e siècle que les souverains sardes ont décidé de faire de Carouge une véritable ville ; quelques maisons existaient déjà, cabarets pour la plupart, construites au hasard le long de la route qui conduisait au pont sur l'Arve. La présence de ces constructions ne fut pas sans poser des problèmes aux architectes qui avaient ordre de les respecter, d'autant plus qu'elles continuaient de proliférer tandis que l'on élaborait et discutait les plans successifs qui devaient les intégrer. Ceux-ci ont été retrouvés, assez nombreux, dans les archives, surtout celles de Turin, et il est intéressant, après les avoir datés, de les comparer entre eux. L'étude entreprise met aussi en lumière les raisons de la création de la nouvelle ville en les rapprochant des vues de Choiseul sur Versoix, qui avaient inquiété le gouvernement sarde autant que celui de Genève. Il faut voir désormais en Carouge moins une rivale catholique de Genève qu'une rivale piémontaise de Versoix.

Plusieurs plans, élaborés en quelque vingt ans par les architectes Garella, Piacenza, Manera, Robilant et enfin Viana, montrent que la conception, durant cette période, évolua d'une ville fermée à plan dodécagonal à une ville ouverte, plus ou moins régulièrement dessinée et qui présentait l'avantage de pouvoir se développer avec le temps, de respecter les cheminements traditionnels, et d'insérer

harmonieusement un ensemble urbain dans un paysage naturel. On note avec intérêt les mesures prises pour peupler la ville, en y attirant artisans, commerçants et manufacturiers, fussent-ils protestants ou juifs. Ces mesures eurent un plein succès, puisque en vingt ans le chiffre de la population se multiplia par sept. Mais l'occupation française de 1792, puis la politique économique de l'Empire, vinrent arrêter subitement cette expansion, et le marasme qui suivit fut tel que, faute de ressources, on rendit même à la culture des zones que le plan d'extension réservait à d'autres fins.

A paraître dans l'ouvrage du même auteur intitulé *L'invention de Carouge* (Lausanne, Payot).

1393. — Séance du 28 avril.

Peiresc et sa correspondance avec Elie Diodati, par Mlle Cecilia RIZZA.

Dans le vaste tableau de la culture européenne du XVII^e siècle, la correspondance entre Peiresc et Diodati, presque entièrement inédite, occupe une place privilégiée, non seulement à cause de la personnalité des deux interlocuteurs, mais aussi à cause des problèmes dont elle s'occupe et qui se rapportent aux événements les plus retentissants de la science et de la pensée au début du siècle : je veux dire le procès de Galilée et l'exil du philosophe italien Campanella en France.

Quelques mots suffiront à présenter les deux protagonistes de cette rencontre, d'une signification exceptionnelle pour l'histoire de la culture. A la veille de leur premier échange épistolaire, en 1628, Nicolas-Claude Fabri de Peiresc¹, abbé de Guîtres, conseiller au Parlement d'Aix, jouit d'une très vaste renommée, grâce à ses recherches archéologiques, à ses observations scientifiques, aux nombreuses amitiés qu'il entretient avec les plus grands érudits et humanistes d'Europe. Dès sa jeunesse, un séjour à Padoue et un rapide voyage à Rome et à Naples l'avaient mis en contact avec les représentants les plus qualifiés de la culture italienne (Paolo Sarpi, le poète G. B. Marino, le grand savant Galileo Galilei), tandis que, lors d'une brève course en Angleterre et aux Pays-Bas, il fit connaissance des « antiquaires » et des savants de ces pays. A Paris, où il vint deux fois, à la suite de son protecteur Guillaume du Vair, il fut pendant six ans (1617-1623) l'hôte assidu de l'Académie Putéane, ce cercle éclairé où le libertinage érudit trouva son foyer et son centre de rayonnement ; il connut le Président de Thou, les frères Dupuy, Mersenne, Lhuillier ; il est l'ami de Gassendi, de Naudé, de Bouchard.

¹ Sur Peiresc voir la bibliographie recueillie à la fin de notre étude sur *Peiresc e l'Italia*, Torino, Giappichelli, 1965, p. 319-334.

Quant à Elie Diodati¹, qu'on a souvent confondu avec son plus fameux cousin, le pasteur et théologien Jean, nous connaissons son origine italienne (il était le fils de Pompée Diodati, un protestant de Lucques réfugié à Genève), sa naissance à Genève en 1576, son office d'avocat au Parlement de Paris, ses nombreux voyages, dont deux en Italie, son amitié avec Gassendi, les frères Dupuy, Mersenne, Grotius, Huygens, Naudé, Galilée et Campanella.

C'est en 1624 que le nom de Diodati paraît pour la première fois dans la correspondance de Peiresc² comme celui d'un des savants que les frères Dupuy estiment tout particulièrement et accueillent volontiers dans leur maison ; mais c'est seulement en février 1627³ que l'érudit provençal manifeste son intention de se mettre en rapport avec l'avocat genevois afin de recevoir de lui des livres difficiles à trouver en France. Un an plus tard, Peiresc décide de s'adresser directement à Diodati pour avoir des renseignements sur la publication d'une œuvre juridique de J. Scaliger. La lettre est du 13 juin 1628 et la première réponse de Diodati porte la date du 25 juillet 1628. A partir de ce moment la correspondance entre les deux érudits continuera, sans coupures, pendant un an environ, puis reprendra en 1634, pour devenir alors beaucoup plus suivie (en moyenne une lettre par mois) dans les dernières années de la vie de Peiresc et jusqu'à la veille de sa mort. De cette correspondance, il nous reste à présent huit lettres de Diodati à Peiresc et trente-cinq de celui-ci au savant genevois.

Six lettres autographes de Diodati à Peiresc sont conservées à la Bibliothèque nationale de Paris (MS Fr. 9544) ; en outre, une copie contemporaine de deux lettres de Diodati à Peiresc se trouve dans la Bibliothèque Méjanes d'Aix en Provence. Ces lettres ne représentent qu'une faible partie de la correspondance adressée par Diodati à Peiresc, avec une seule lettre pour chacune des années 1628, 1630 et 1635, trois lettres pour 1634 et deux pour 1637.

Quant aux lettres de Peiresc à Diodati, nous en possédons, au contraire, la plus grande partie. Il nous est resté, en effet, les minutes que Peiresc faisait préparer de toutes ses lettres avant de les envoyer, et qu'il gardait, soigneusement recopiées, dans de gros registres. Ces registres sont aujourd'hui conservés, presque intacts, à la Bibliothèque Inguimbertine de Carpentras, où les lettres qui nous intéressent occupent les f. 146-162 du MS 1873.

¹ Sur Elie Diodati et sa famille voir H. J. LEU, *Schweizerisches Lexicon*, Zürich, Denzler, 1752, t. VI, p. 110-111 et G. D. J. SCHOTEL, *Jean Diodati*, s'Gravenhague, Noordendorp, 1844, p. 105-106, outre la notice recueillie dans l'édition nationale des œuvres de Galilée (GALILEI, *Opera a cura di A. FAVARO*, Firenze, Barbera, 1890-1909, t. XX, p. 432).

² PEIRESC, *Lettres*, publiées par Ph. TAMIZEY DE LARROQUE, Paris, Imprimerie Nationale, 1888-1893, t. I, p. 27.

³ *Ibidem*, t. I, p. 136-137.

Des trente-cinq minutes, cependant, trente seulement restent aujourd'hui à Carpentras. Au XIX^e siècle, Guillaume Libri¹, un mathématicien d'origine italienne qui écrivit une fameuse *Histoire des sciences mathématiques* et occupa la charge d'Inspecteur général des bibliothèques de France pendant le Ministère Guizot et sous Villemain, eut l'occasion de travailler à Carpentras et, selon une mauvaise habitude qui devait le rendre plus fameux encore que ses études scientifiques, s'empara de cinq lettres de Peiresc à Diodati, parmi les plus intéressantes. Heureusement ces lettres, vendues aux enchères, ont pu être récupérées par l'Etat Français et elles se trouvent, à présent, dans les Nouvelles acquisitions (MS 5172, f. 22-26) de la Bibliothèque nationale à Paris.

Aucune édition complète de cette correspondance n'a été faite. Philippe Tamizey de Larroque qui, à la fin du siècle dernier, nous a donné, en sept gros volumes in-quarto, les lettres de Peiresc aux frères Dupuy, à Gassendi, à Bouchard, à sa famille, etc., se proposait de compléter son édition avec les lettres de Peiresc à plusieurs autres savants français et étrangers, parmi lesquels il réservait une place à Diodati². La mort l'a empêché de réaliser son projet. En revanche, des passages de la correspondance Peiresc-Diodati ont été reproduits dans le livre que L. Amabile a consacré à Campanella et à son exil en France³, dans l'édition nationale des œuvres de Galilée⁴, dans la Correspondance du P. Marin Mersenne⁵.

Je tâcherai de donner ici un examen rapide, mais complet, de cette correspondance, que je me propose de publier en entier.

Nous avons vu que c'est le désir d'obtenir des renseignements sur une édition de Scaliger, qui fournit l'occasion d'un premier échange de lettres entre Peiresc et Diodati. Les informations sur des livres récemment parus ou sur des publications envisagées occupent les premières lettres. Mais bientôt, l'intérêt des deux érudits abandonne les ouvrages de simple érudition, typiques d'une tradition humaniste encore bien vivante, pour s'orienter vers des travaux qui touchent une plus brûlante actualité. D'une part, Diodati, ayant appris que Peiresc détient une œuvre manuscrite de Cardan, en souhaite l'impression et la diffusion⁶; d'autre part,

¹ Sur Libri, voir en dernier lieu P. CIUREANU, *Sainte-Beuve e i suoi amici italiani*, dans : *Saggi e ricerche su scrittori francesi*, Genova, Di Stefano, 1964, p. 90-110.

² Cf. PEIRESC, *Lettres*, t. I, p. 636, en note.

³ L. AMABILE, *Fra' Tommaso Campanella nei Castelli di Napoli, a Roma e a Parigi*, Napoli, Morano, 1887, 2 vol.

⁴ GALILEI, *Opera*, éd. cit.

⁵ M. MERSENNE, *Correspondance*, publiée par M^{me} P. Tannery, éditée et annotée par C. du Waard, Paris, P.U.F., 1945-1965, 9 vol.

⁶ Diodati à Peiresc, 25 juillet 1628, Bibliothèque nationale, MS Fr. 9544, f. 219 r.

Peiresc, connaissant les rapports de parenté entre son correspondant et Jean Diodati, s'adresse à lui pour avoir des détails sur l'édition italienne de l'*Histoire du Concile de Trente* de P. Sarpi, que le théologien protestant est en train de préparer à Genève¹. Cette édition soulève des problèmes nouveaux par rapport à la première impression de l'œuvre, parue à Londres en 1619, parce qu'elle contient, paraît-il, des additions importantes qui la rendraient plus fidèle à la pensée de Sarpi et moins sévère envers l'Eglise de Rome. L'ayant reçue par les bons offices d'Elie Diodati, Peiresc constatera qu'elle garde tout son caractère hostile à la Curie romaine ; toutefois, le nom de Sarpi a donné la possibilité aux deux érudits de se rencontrer dans leur commun intérêt pour les plus courageuses doctrines religieuses et politiques du moment et de manifester une vive curiosité intellectuelle dans laquelle l'amour sincère pour la liberté de pensée se double d'une profonde tolérance et d'un rare équilibre de jugement. En outre, ce premier groupe de lettres nous révèle que, si Peiresc est l'érudit, toujours en quête de livres et de manuscrits, auquel rien n'échappe de la production culturelle de son temps, Diodati est un informateur exceptionnellement bien renseigné, à cause des liens qu'il maintient avec les éditeurs de son pays, mais plus souvent, grâce à un vaste réseau d'amitiés qu'il a patiemment tissé avec plusieurs savants européens. La preuve en est donnée par la lettre du 11 août 1630², dans laquelle, annonçant à Peiresc l'envoi de l'édition genevoise du *Concile de Trente*, Diodati lui transmet une nouvelle encore plus importante, sur laquelle va se concentrer longtemps l'intérêt de nos deux interlocuteurs et du monde savant :

« Au mois d'octobre dernier, j'ai receu des lettres de Florence de Mons. Galilei, par lesquelles il me mandoit qu'ilacheveroit cet hyver son livre des causes de flux et reflux de la mer lesquelles assignant au mouvement circulaire de la terre prend occasion d'établir le système de Copernic par des raisons non encore dictes... ».

Cette lettre qui reprend presque mot à mot les nouvelles écrites à Diodati par Galilée lui-même³, éveille la plus vive curiosité chez Peiresc, qui avait connu Galilée à Padoue et, depuis la publication du *Nuncius Sidereus*, en avait toujours suivi les travaux, se tenant au courant des publications et des querelles, tant religieuses que scientifiques, que l'activité du savant italien avait provoquées.

¹ Peiresc à Diodati, 7 juillet 1628, Carpentras, MS 1873, f. 146 v.
Sur les rapports entre Peiresc et P. Sarpi voir notre *Peiresc e l'Italia*, aux p. 167-184.

² Bibliothèque nationale, MS Fr. 9544, f. 220.

³ Lettre du 29 octobre 1629, dans GALILEI, *Opera*, éd. cit., t. XIV, p. 49. Sur les rapports entre Galilée et Peiresc et sur les travaux scientifiques de Peiresc, voir, dans notre étude citée plus haut, les p. 185-237.

Malheureusement, après la lettre du 11 août que Peiresc ne manque pas de faire connaître à ses amis les plus dévoués (Gassendi, les frères Dupuy, etc.) une longue lacune dans sa correspondance avec Diodati nous empêche de suivre, à travers ce témoignage, les progrès et les difficultés du travail de Galilée.

Y a-t-il une véritable interruption dans les rapports entre Diodati et Peiresc ou bien les documents relatifs aux années 1630-1634 ont-ils disparu ? La première hypothèse semble la plus probable. La numérotation en marge des minutes des lettres conservées à Carpentras, qui remonte à une époque antérieure au vol de Libri (peut-être au classement des papiers de Peiresc au lendemain de sa mort) ne présente aucun vide. La lettre du 18 janvier 1630 porte le numéro 8, la lettre marquée par le numéro 9 est datée 7 février 1634.

Pendant cette interruption, d'ailleurs, les deux érudits ne se sont pas perdus de vue et le nom de Diodati paraît fréquemment dans la correspondance de Peiresc, pour les services qu'il rend aux savants dans la recherche des livres et leur diffusion. Mais c'est Gassendi qui se charge de transmettre à Peiresc les nouvelles que l'avocat genevois lui donne sur Galilée et surtout celles que Diodati reçoit directement de Florence : d'abord, la publication du *Dialogue de Galilée* qui sort, après beaucoup de difficultés et d'hésitations, à la fin de 1632 ; ensuite, la convocation à Rome du savant florentin, sa condamnation par le Saint-Office, sa rétractation.

En décembre 1633, la nouvelle de la condamnation de Galilée est divulguée officiellement en France par la gazette de Renaudot, qui reproduit le texte même de l'arrêt du Saint-Office. L'affaire, que les cercles savants de la capitale connaissaient déjà à travers les lettres de plus en plus dramatiques arrivées d'Italie, dépasse maintenant ce milieu privilégié pour toucher l'opinion publique tout entière. Le désarroi et l'émotion sont à leur comble et les prises de position, pour ou contre Galilée et la liberté de la science, deviennent explicites. C'est à ce moment que Peiresc écrit directement à Galilée pour lui exprimer tout son dévouement¹ et que, parmi les amis du savant florentin, prend forme le projet d'une intervention en sa faveur auprès du Saint-Siège.

Dans la réalisation de ce projet, Diodati et Peiresc jouent le rôle principal. En novembre 1634, Diodati écrit à Gassendi à propos de Galilée :

« Je ne vous diray des considerations de la continuation de ses souffrances, oultre ce que j'en escripts à Mons.r de Peiresc, sinon que si Mons.r de Peiresc, par les habitudes qu'il a avec Monseigneur le Cardinal Barberin pouvoit interceder envers luy pour obtenir quelque modération de ses grandes rigueurs et luy faire obtenir ce dont on luy avoit donné esperance, c'est assçavoir la libération

¹ Lettre du 26 janvier 1634, GALILEI, *Opera*, éd. cit., t. XVI, p. 27.

de sa restriction en sa metairie et liberté de se pouvoir tranferer à Florence et ailleurs, il feroit une œuvre de grand merite et d'une mémorable charité »¹.

On n'a pas retrouvé la lettre à Peiresc dont parle Diodati, mais on sait que l'érudit provençal accueillit immédiatement la prière de son ami et que, le 5 décembre 1634, il envoya au cardinal Barberin sa première lettre en faveur de Galilée².

A partir de ce moment, la correspondance entre Peiresc et Diodati reprend à un rythme très serré et sur un ton d'extrême confidence et d'estime réciproque. Les mots que Peiresc adresse à Diodati dans sa lettre de janvier 1635 nous donnent la mesure des liens qui viennent de s'établir entre les deux érudits. La démarche de Peiresc auprès de la Curie romaine, malgré sa longue amitié avec le cardinal Barberin et le pape lui-même, n'a pas produit l'effet qu'on en espérait³, et c'est inutilement que Peiresc renouvelle, dans une deuxième lettre⁴, sa prière pour une modération de la peine infligée à Galilée. Ni Peiresc ni Diodati ne se laissent pourtant décourager.

Car ce n'est pas seulement l'amitié, ni un sentiment de pitié envers le vieil astronome qui les poussent à tenter toujours quelques nouveaux pas en sa faveur. L'un et l'autre érudit croient aux résultats des travaux de Galilée, l'un et l'autre défendent, avec Galilée, la liberté de la recherche intellectuelle face au principe d'autorité et aux traditions établies. Ainsi Peiresc signale à Diodati⁵ un livre qui vient de sortir et dans lequel se trouve décrit l'horologe du P. Linus, un instrument qui reproduit, dans une petite boule de verre remplie d'eau, les mouvements de la terre. L'appareil peut offrir, de l'avis de Peiresc, un modèle du globe terrestre dans l'univers et prouve « qu'il se peut découvrir, avec le temps, des moyens plus concluants que tout ce qu'on s'estoit imaginé pour la réalité de la doctrine de Copernicus et des problèmes du sr Galilée ».

Pour sa part, Diodati va donner une nouvelle preuve de son dévouement à la cause du savant italien en projetant une publication du fameux *Dialogue* (dans la traduction latine de M. Bernegger) augmentée de plusieurs écrits de Galilée et de ses élèves

¹ Lettre de Peiresc au cardinal Barberin du 5 décembre 1634, publiée dans CIBRARIO, *Lettere inedite di principi e uomini illustri*, Torino, Bocca, 1828, p. 83.

² Bibliothèque nationale, Nouv. acq. franç. 5172, f. 22 r-23 r.

³ Cf. la lettre du cardinal Barberin à Peiresc du 2 janvier 1635, dans GALILEI, *Opera*, éd. cit., t. XVI, p. 187 et la lettre de Peiresc à Diodati du 1^{er} avril 1635, Bibliothèque nationale, Nouv. acq. franç. 5172, f. 23 v-25 r.

⁴ Au cardinal Barberin du 31 janvier 1635, dans CIBRARIO, *op. cit.*, p. 87.

⁵ Lettre du 1^{er} avril 1635, citée ci-dessus, n. 3.

concernant le mouvement de la terre, et notamment de la lettre du P. Foscarini, qui, en cherchant à concilier les résultats des recherches expérimentales avec la doctrine de l'Eglise, avait provoqué en 1616 une première condamnation de la part du Saint-Office. Le texte de cette lettre, devenu assez rare, sera envoyé à Diodati par Peiresc¹.

Le nom de Galilée reviendra encore dans la correspondance entre Peiresc et Diodati, sans ajouter cependant rien d'essentiel sur la position des deux érudits en face de l'astronome italien, telle que les textes précédents l'ont définie.

Presque en même temps, d'ailleurs, on trouve les noms de Diodati et de Peiresc réunis — et de nouveau pour la défense de la liberté de pensée. Leur rencontre se fera cette fois-ci sur la protection qu'ils accordent au philosophe italien Tommaso Campanella qui, après avoir subi les prisons des Espagnols et de l'Inquisition, était venu chercher refuge en France. A son arrivée à Marseille, et sur recommandation de l'ambassadeur de France à Rome (qui avait favorisé son aventureuse fuite des Etats pontificaux), il s'était adressé à Peiresc, qui le reçut généreusement chez lui et lui procura les moyens de se rendre à Paris avant l'hiver. Campanella, une fois arrivé dans la capitale, fut accueilli, grâce aux recommandations de Peiresc, dans les milieux savants des frères Dupuy et de Mersenne et gagna l'amitié de Diodati. Mais l'entente avec les philosophes français fut bientôt brisée par les critiques que Campanella n'hésita pas à soulever contre l'épicuréisme de Gassendi, qu'il avait déjà mis en discussion quelques années plus tôt².

La nouvelle de cette attaque, arrivée aux oreilles de Peiresc, suscita de sa part une réaction en faveur de son vieil ami Gassendi et une prise de position assez ferme contre une attitude qu'il jugeait excessivement polémique et intolérante.

Dans le débat qui s'ensuivit, et qui vit Campanella, d'une part, défendre sa bonne foi et ses opinions, Peiresc, d'autre part, prêcher le respect pour la philosophie de Gassendi et, d'une façon plus générale, pour tout fruit d'une recherche intellectuelle honnêtement conduite, Diodati joue un rôle de confident et se fait l'intermédiaire d'abord, le pacificateur ensuite.

Le 15 mai 1635, Peiresc écrit à son ami genevois une lettre assez dure contre Campanella, lui reprochant son intolérance, ses critiques à Gassendi, et priant Diodati de lui faire comprendre que son compor-

¹ Voir la lettre de Peiresc à Diodati du 7 février 1634, Carpentras, MS 1873, f. 150 r. Peiresc connaissait l'ouvrage du P. Foscarini depuis 1620 et en parle dans ses lettres à G. Aleandro (cf. notre *Peiresc e l'Italia*, p. 205-206). Sur les conseils de prudence que Gassendi donna à Peiresc en cette occasion, cf. PEIRESC, *Lettres*, éd. cit., t. IV, p. 458.

² Sur Campanella, sa fuite d'Italie et son exil en France, voir le livre déjà cité de L. AMABILE, et les p. 250-273 de notre étude sur Peiresc,

tement lui sera nuisible et lui fera perdre l'estime des honnêtes gens¹. Il s'agit d'une lettre d'une grande importance, non seulement pour l'office dont Diodati se voit chargé, mais parce qu'elle dénonce ouvertement, outre l'amitié de Peiresc pour Gassendi, ses idées sur la liberté de la culture. Le fait qu'il s'adresse à Diodati dans une affaire si délicate prouve, indirectement, que la position de l'avocat genevois n'était pas éloignée de la sienne et l'autorisait à lui ouvrir sa pensée en toute confiance.

Diodati ne répond pas tout de suite ; Peiresc a donc le temps d'écrire plusieurs fois à Campanella avant de s'adresser à nouveau à Diodati. Cette fois, ce sera pour le prier d'apaiser Campanella envers lui :

« J'aurais bien besoin, écrit Peiresc le 3 juillet 1635, que vous m'aidez auprès de ce bon homme pour l'empecher de se cabrer contre moy et de prendre en mauvaise part la trop grande liberté que je me suis donnée de luy écrire et de m'ingérer de luy donner des conseils dont il ne m'appartient possible pas de me mêler ; mais il m'y avoit assurement engagé et j'estime que j'aurais manqué aux lois de l'amitié qu'il m'a témoignée, si je m'estoisois abstenu de luy dire, à ce commencement de séjour parmi une si différente nation de la sienne, qu'en y laissant vivre un chascun à sa mode tout le monde l'adorera, et au contraire, s'il pense picoter tantôt l'un tantôt l'autre, il se jettera tout le monde sur les bras. Et si une fois la corde est rompue, il y aura bien de la peine à la renouer. Il a esté parmi des gents si artificieux, si dissimulés, si malins et avoit bien trouvé le moyen de se tirer et deffendre de leurs mains, en souffrant non seulement les choses supportables, mais plusieurs qui ne l'estoient quasi pas. Et maintenant qu'il est en païs libre, il peut bien supporter quelques libertés et se moquer de ce qui luy desplaira sans en faire paraître le ressentiment... »².

Quelle a été la position de Diodati entre Campanella et Peiresc ? Dans sa lettre du 3 août 1635³ il fit preuve, encore une fois, de son équilibre, car il manifeste, d'une part, beaucoup de compréhension pour le philosophe italien, d'autre part, la volonté d'apaiser Peiresc, afin qu'il rende son amitié et son estime à Campanella. La réponse que Peiresc lui fait dix jours plus tard nous montre que les deux buts ont été atteints⁴.

¹ Bibliothèque nationale, Nouv. acq. franç. 5172, f. 25 v-26 r.

² Lettre du 3 juillet 1635, Bibliothèque nationale, Nouv. acq. franç. 5172, f. 26.

³ Bibliothèque nationale, MS Fr. 9544, f. 228 r-229 r.

⁴ Lettre du 14 juillet 1635, Carpentras, MS 1873, f. 157 r.

La correspondance entre Peiresc et Diodati ne s'achève pas sur cet épisode ; elle se poursuivra jusqu'à la mort de Peiresc en juin 1637, la dernière lettre de Peiresc à Diodati étant du 11 mai 1637. Mais il me semble que nous sommes déjà en mesure d'en juger la portée. De ce que nous venons d'analyser, il résulte qu'une véritable amitié intellectuelle s'est établie entre ces deux hommes de science, qui ouvrent un dialogue approfondi sur les problèmes les plus pressants de leur époque et qui, malgré leurs convictions religieuses différentes, se battent côté à côté pour la défense de la liberté de pensée. L'attitude de Diodati est parfois plus nette, plus active, celle de Peiresc plus prudente, mais leur identité de vue est hors de doute. Elle est le fruit d'une commune formation humaniste, d'une honnêteté intellectuelle exemplaire, d'une même confiance dans les possibilités de l'homme à construire sa vérité, à travers l'exercice patient de son intelligence et l'humble recherche expérimentale.

Dans la lettre que Diodati écrivit à Galilée pour lui annoncer la mort de Peiresc¹, on lit ces mots :

« Con grandissimo cordoglio mi vien portata la nuova funesta della morte dell'incomparabile e virtuosissimo Sig. l'Illustrissimo Sig. Peiresc, seguita alli 24 del passato, della quale (sapendo quanto vivamente se ne sentirà afflitta) me ne condoglio seco cordialissimamente, sperando pure che in questa come nell'altre occorrenze della fortuna che le sono intervenute, non le mancherà la solita costanza nel moderarne il dolore, e che la ragione vincerà in lei l'eccesso dell'affetto ; poichè a simili persone eroiche e degnissime dell'immortalità non è stato in questa parte concesso dal Cielo alcun privilegio oltre la sorte comune di tutti gli uomini, anzi spesso sono di vita più breve. »

Ces lignes, dans leur affectueuse simplicité, indiquent mieux que tout autre le sens de l'amitié qui lia Diodati et Peiresc et sa résonance dans la culture de leur temps.

Rousseau, historien du Valais, par M. Bernard GAGNEBIN.

On savait — par un passage des *Confessions* notamment — que Rousseau avait projeté en 1754, alors qu'il excursionnait autour du lac, d'écrire une histoire du Valais, ce que personne n'avait fait jusqu'alors. Mais, de ce projet, on ne connaît à ce jour aucune autre trace. La découverte d'une série de lettres échangées à cette même époque entre le Résident de France à Sion, et Gauffecourt, l'ami de Rousseau, qui était chargé précisément d'une mission au

¹ Lettre du 7 juillet 1637, dans GALILEI, *Opera*, éd. cit., t. XVII, p. 130.

Valais, vient combler désormais cette lacune. Le Résident Chaignon, des mieux informés sur le pays, a été prié par son correspondant de lui procurer une liste de tous les ouvrages consacrés à la république des Sept-Dizains. Cette liste était destinée à Rousseau, on n'en peut d'autant moins douter qu'on a de lui, d'autre part, un questionnaire minutieux énumérant les points sur lesquels il lui importait d'obtenir des informations précises concernant le Valais. Cette histoire du Valais n'a finalement jamais vu le jour. Rousseau n'en a pas moins évoqué les beautés dans les pages si connues de la *Nouvelle Héloïse*. Peut-être avait-il été détourné de son projet primitif par les vifs incidents auxquels donna lieu la parution, dans l'*Encyclopédie*, de l'article « crétin » où d'Alembert n'avait fait que répéter les racontars du marquis de Maugiron ; à titre de réparation, les éditeurs voulurent le faire suivre d'un article bienveillant intitulé « Vallais », qui devait être de Rousseau, et qui fut finalement rédigé par le chevalier de Jaucourt.

Publié dans *Vallesia*, t. XXI (1966), p. 169-188.

Excursion archéologique du jeudi 19 mai, jour de l'Ascension : Vallée d'Aoste.

1394. — *Séance du 10 novembre.*

Le mariage à Genève vers 1600, par M. Roger STAUFFENEGGER.

Dans une analyse riche et subtile, M. Stauffenegger dégagea les diverses composantes historiques, juridiques et théologiques du mariage à cette époque de fixation, sur un arrière-fond de tensions politiques, qu'est l'année 1600 à Genève. Nous sommes alors en présence d'une tradition matrimoniale, non pas nouvelle, mais seulement renouvelée par la Réforme. Certes par Calvin, Bèze, Daneau, l'emprise théologique réformée qui fait du mariage une institution de création et de rédemption, un « *saint estat* » qui se confond avec la vie chrétienne, est capitale. Certes, l'emprise de la discipline réformée, qui oblige les époux à vivre ensemble, et celle de l'éthique protestante européenne marquent la conception genevoise du mariage. Mais la Réforme n'a pas fait table rase du passé, et ces emprises réformées sont limitées par des survivances du droit romain, par des contaminations papistes causées par la proximité géographique du catholicisme et se manifestant, par exemple, dans des resurgences du droit canon. On voit ainsi réapparaître un droit coutumier propre à la cité, fruit de l'interaction d'un droit matrimonial réformé et d'une pratique mixte qui n'est ni homogène ni originale. Seule l'analyse des causes elles-mêmes permet de le cerner de plus près. Ces causes nous ramènent à une procédure compliquée où s'enchevêtrent les juridictions civile et ecclésiastique.

Il y a un partage d'attribution entre le Consistoire et le Conseil qui désire laïciser le mariage et se dégager de l'emprise de l'Eglise. Quant au Consistoire, il n'est pas exactement un tribunal matrimonial et moral, semblable à ceux de Berne et de Neuchâtel, pas plus que le repaire des vicieux et des délateurs, mais bien au contraire l'expression de l'Eglise vivante, dans laquelle ce n'est pas la fonction coercitive qui l'emporte, mais celle d'arbitrage et de réconciliation. Le Consistoire apparaît donc aussi comme un organe de cure d'âme et d'évangélisation. Passant des organes de juridiction à la jurisprudence, M. Stauffenegger montra qu'elle reflétait la médiocrité des moyens d'information dans l'instruction des causes et la rudesse des mœurs de l'époque, où, à côté d'une foi vécue, on rencontrait également des cas de bigamie ! Ces quelques traits justifient, pour l'orateur, la désignation du problème du mariage comme une clé de l'histoire de Genève au temps de l'Escalade.

1395. — *Séance du 24 novembre.*

Un problème d'épigraphie mycénienne: les forgerons de Pylos, par M. André HURST.

Les fouilles archéologiques qui se poursuivent sur le site de Pylos, le palais du roi Nestor, ont ramené au jour, il y a peu d'années, quelques tablettes d'argile dont l'étude a permis de confirmer les thèses précédemment émises à propos de l'écriture mycénienne ; l'une de ces tablettes a été qualifiée de quasi-bilingue : elle porte des mots grecs écrits à l'aide du syllabaire « mycénien » et accompagnés d'une image stylisée de l'objet signifié. Toutefois, si ces textes permettent d'apporter quelque lumière dans un domaine encore peu connu, ils ne sont pas, d'autre part, sans poser de nouveaux problèmes. On y trouve mentionnées deux séries bien distinctes de forgerons, désignés par leur nom, et l'on se demande quelle est la nature du critère qui a fait ranger les uns dans la première série, les autres, dans la seconde. Une troisième catégorie enfin demeure problématique. L'inscription sur ces tablettes ayant eu lieu à l'occasion d'une levée d'impôts en vue de la fabrication d'armes, il pouvait être important de noter aussi qui parmi ces artisans avait reçu du bronze à travailler. C'est en recourant à l'histoire des religions qu'on peut trouver une réponse à cette question. Non seulement chez les Grecs, mais encore chez tous les peuples primitifs, se découvre la notion d'une terre-mère qui enfante les métaux et les pierres. Parce que c'est dans le sein de la terre que s'élaborent les métaux, l'on a très généralement consacré les grottes à l'usage de forges. L'activité du forgeron se situe dans le sacré, et s'accompagne également de cérémonies secrètes, comportant des rites d'initiation, ce qui suppose

la coexistence de maîtres initiés, de novices en cours d'initiation et d'initiateurs. Il est donc plausible de voir dans cette distinction le pourquoi des catégories de forgerons mentionnées dans les tablettes de Pylos : ce n'est pas le fait de recevoir ou non du bronze qui les départage, mais le fait de posséder ou non la maîtrise, ou encore de fonctionner comme initiateurs (troisième catégorie).

L'amortissement de la dette publique genevoise au XVII^e siècle par M. William MONTER.

Publié ci-dessus, p. 267-282.

1396. — *Séance du 8 décembre.*

A la recherche d'un manuscrit d'Amédée VIII à la Bibliothèque de Berne, par M. André de MANDACH, chargé de cours à l'Université de Neuchâtel.

Il existe à la Bibliothèque de Berne un manuscrit (n° 473) qui avait, jusqu'à présent, échappé à la curiosité des savants. Il s'agit d'un recueil factice, relié au XVIII^e siècle à Berne, mais constitué déjà au milieu du XV^e siècle ; il était formé du « Livro de sorti de Papa Bonifacio », écrit en un italien de la région padouane mais toscanisant, auquel on a ajouté deux autres sections contenant des œuvres d'Alain Chartier et d'autres poètes ou écrivains français, y compris les Distiques de Caton dans la traduction de Jean Lefèvre. Plus tard un dernier cahier fut ajouté, avec divers textes français et latins, de sorte que le recueil actuel est composé de quatre sections d'origine distincte. La première est formée de papier italien, la seconde de papier de la Provence de 1440 environ et la troisième de papier originaire sans doute de Chambéry (1440-1450).

Au f. 92 r^o on a ajouté deux épitaphes d'un Guillaume, évêque de Genève, et des vers où il est question de chaperon cornettes. Dans la quatrième section on découvre une lettre du cardinal Carvajal adressée à un prince et duc et une autre du même dignitaire destinée à un pape, à propos de la même affaire, ainsi qu'un hommage en vers au pape Félix V. Suit un texte liturgique destiné à un évêque (ou à un pape) au texte voisin des missels des évêchés de Lausanne et surtout de Genève.

Or le cardinal Carvajal était le nonce de Nicolas V lors des négociations relatives à la démission d'Amédée VIII-Félix V. Tout en étant pape, Amédée VIII-Félix V s'ingérait souvent dans les affaires de son fils Louis auquel il avait laissé la principauté d'Achaïe et le duché de Savoie. Les affaires de Louis et de son père étaient les seules, à l'époque de Caraval, qui regardaient aussi bien un prince-duc

qu'un pape. Il est donc probable que la lettre du cardinal soit adressée à eux. En outre, c'est Amédée VIII qui a fondé l'ordre des chevaliers de Saint-Maurice, et c'est lui qui leur a attribué un habit comportant un chaperon cornettes.

Quant à Guillaume, évêque de Genève, Franz Thormann proposait en 1898 dans *l'Archiv für das Studium der neueren Sprachen* de l'identifier avec Guillaume de Lornay, mais d'après divers indices signalés par M. Louis Binz au cours de la discussion, il s'agirait plutôt de Guillaume de Marcossey. Sa pierre tombale est conservée, avec un épitaphe différent. Mais il ne semble pas que les épitaphes inédits du ms. de Berne aient jamais été gravés sur pierre.

Politique et religion dans la condamnation de Rousseau d'après le témoignage du Procureur général Tronchin, par M. André GÜR.

Depuis si longtemps que l'on discute des motifs réels qui ont valu au *Contrat social* et à l'*Emile* d'être condamnés par le Petit Conseil de Genève tandis que leur auteur était décrété de prise de corps, l'unanimité est encore loin de s'être faite. Les uns veulent que ces motifs aient été exclusivement politiques, les autres que les préoccupations religieuses aient joué un rôle important, sinon essentiel. Il faut dire que le débat n'est pas sans fondement : aussi bien dans la sentence rendue le 19 juin 1762 que dans les réponses qu'il a faites en juin 1763 et en février 1765 aux représentations du parti de Rousseau, le Petit Conseil a évoqué des motifs religieux autant que politiques ; il ne s'agit plus que de savoir, si faire se peut, lesquels ont été réellement déterminants, et si certains n'ont été peut-être qu'accessoires au point que seuls, ils n'eussent donné lieu à aucune condamnation.

Parmi les innombrables brochures, pamphlets et autres écrits que les deux partis opposés jetèrent dans la controverse, M. Gür appelle l'attention sur les *Lettres populaires*, parues en quatre parties aux mois de mars et avril 1765, et exposant la thèse gouvernementale. Selon le journal inédit de Jean Cramer, ancien syndic, la première partie, soit les 29 ou 30 premières lettres, serait du docteur Butini, qui avait communiqué son travail au Procureur général Tronchin et à Cramer lui-même ; le style en est lourd. Aussi la deuxième partie, de Butini encore (lettres 31 à 38) fut-elle retouchée par Tronchin, qui rédigea seul, enfin, la troisième et la quatrième partie.

Dans les lettres 39 à 46, le Procureur général expose les motifs qui l'ont conduit à requérir la condamnation ; la part de la religion n'y apparaît que fort secondaire et marginale. On a reproché au Conseil de n'avoir déféré Rousseau au Consistoire, selon l'article 88 des Ordonnances ecclésiastiques. Mais pour Tronchin, une telle

démarche n'aurait eu aucun sens puisqu'il s'agissait de problèmes politiques. Au surplus, il semble bien que le renvoi au Consistoire, en plein XVIII^e siècle, lui apparaissait comme un geste rétrograde. Bien loin d'en faire un reproche au Petit Conseil, Tronchin estime qu'il faut savoir gré à celui-ci de n'avoir pas recouru à cette délation. Mais pour juger à coup sûr des motifs qui avaient guidé le Petit Conseil en 1762, il faudrait connaître à fond l'état politique de Genève dans la décennie précédente.

**EXTRAIT DU RAPPORT FINANCIER
SUR L'EXERCICE 1966**

Recettes

Cotisations 1966, arriérés et dons	Fr. 7.768,15
Intérêts du fonds ordinaire	Fr. 1.141,10
Intérêts du Fonds Gillet attribué aux publications	Fr. 902,15
Vente de publications	Fr. 2.670,70
Dons pour publications.	Fr. 28.000,—
Total	<u>Fr. 40.482,10</u>

Dépenses

Frais généraux : loyers, séances, divers	Fr. 1.496,90
Frais de publication	Fr. 6.339,50
A Réserve :	
Excédent de recettes de l'exercice	Fr. 4.201,05
Réserve pour publications . . .	<u>Fr. 28.000,—</u>
Moins-value sur titres	Fr. 444,65
Total	<u>Fr. 40.482,10</u>
